

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 mars 2025 à 18 h 30

Date de la convocation	6 mars 2025
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	17
Nombre de membres avec voix délibérative présents	15
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	4
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	0

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

M. Denis CANTIER, Mme Frédérique CONDET, M. Frédéric COURRENT, Mme Margit LORBLANCHET, M. Rémi NICOLAS, M. Eric PEREDES, Mme Patricia POUBLANC, Mme Audrey RANC et M. Georges VIERNE

Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, Mme Christine DEMAY, M. Antoine GIL, Mme Marlène JAFFIOL, Mme Céline ROSZCZKA et Mme Monique SAEZ

Membres sans voix délibérative présents :

Collège des personnes publiques qualifiées :

M. Benoît CHERMANNE (CAF du Gard)
Cédric PLUVINAGE (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

Mme Laïla ACHKAR (pouvoir à Mme RANC)
Mme Florence LIMONES (pouvoir à M. PEREDES)

Collège des familles et associations :

Mme Chantal BOURNETON (pouvoir à Mme ROSZCZKA)
Mme Stéphanie ROY (pouvoir à Mme DEMAY)
M. Alain BLASCO

Membres avec voix délibérative absents et non représentés :

Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

ORDRE DU JOUR :

- o. Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 février 2025
1. Adhésion à Mob in
2. Convention collège projet
3. Projet Social et Commissions
4. Autorisations d'absences des agents pour motifs personnels ou familiaux
5. Récapitulatif des conventions (information)

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Frédéric COURRENT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2025 :

Approuvé à l'unanimité

N°2025/03/01 – Adhésion au réseau Mob'in

Rapporteur : Eric PEREDES

1. Aspects juridiques

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet social 2025, « Ensemble continuons l'aventure », validé lors du Conseil d'Administration du 06 septembre 2024 ;

2. Eléments de contexte

L'association Mob'In Occitanie rassemble des personnes morales œuvrant dans le champ de l'accès au droit fondamental à la mobilité pour toutes les personnes en situation de précarité.

Ses adhérents privilégient, dans leurs interventions, toute action visant à rendre possible les déplacements de ces personnes tout en facilitant leur retour à une autonomie de mobilité, condition sine qua non à une insertion sociale et professionnelle pérenne.

Toutes les actions mises en œuvre par ses acteurs locaux sont pensées et organisées dans le cadre d'une pratique et d'une éducation permanente au développement durable et à la sécurité routière.

La fédération est un espace démocratique de rencontres, d'échanges et de prises de décisions entre les acteurs adhérents.

Mob'In Occitanie ne peut exister, se développer, répondre aux attentes de ses adhérents qu'à condition que chacun de ses adhérents prenne des engagements et les mette en œuvre. Une charte, à signer lors de l'adhésion, précise ces engagements.

Le Centre Social ESCAL développe différentes actions autour des mobilités : *Navette des Seniors, travail en réseau avec ACEE dans le cadre des actions d'insertion, accompagnement à l'usage des transports collectifs avec les seniors, vélo bus, action de prévention sécurité routière, ...*

Eric PEREDES indique que le réseau Mob'In avait animé le forum mobilité en 2024, au Centre Social ESCAL. Cette semaine, France 3 Occitanie a fait un reportage sur la mise en place, avec le soutien de Mob'In, d'un vélobus dans la commune de BRAM dans l'Aude. Ce projet consiste en la mise à disposition de 2 rosalies pouvant accueillir chacune 8 élèves avec l'accompagnement de deux bénévoles.

C'est un projet qui pourrait être mis en place à Marguerittes avec l'accompagnement de Mob'In, de leurs compétences et leurs connaissances.

Le Directeur indique que la question des mobilités intéresse le Centre Social depuis plusieurs années. L'idée du vélobus avec des rosalies était ressortie, il y a quelques années, dans les projets des enfants du CME après l'abandon du zoobus, pour des raisons économiques.

Un contact avait alors été pris avec la section « cycle » du CFA de Marguerittes pour la création du vélobus avec une aide financière octroyé par le Député. Le CFA n'a pas donné suite à cette sollicitation en raison de travaux de carrosserie importants à réaliser dans ce projet, ce qui n'est pas dans leurs compétences.

Le Directeur rappelle que le Centre Social ESCAL porte d'autres projets de mobilités : vélobus des enfants de Praden à vélo, la navette des séniors, ... De plus, il précise que d'autres centres sociaux, dont ceux de Saint-Quentin-la-Poterie et Sommières, ont adhéré à Mob'in et nous ont encouragé à le faire.

Le Président rajoute, en sa qualité de Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Garrigues et Costières, que le PETR va se porter acquéreur d'une rosalie appelée ouicycle, dont la société a son siège dans l'Hérault, pour expérimenter ce mode de transport dans différentes communes. Evidemment, la commune de Marguerittes pourrait expérimenter ce mode de déplacement pour 6 à 8 mois pour du transport scolaire mais également d'autres types de transport (séniors, PMR).

Il resterait à coordonner, avec l'appui du Centre Social, la question des chauffeurs-pédaleurs bénévoles.

Le ouicycle est un vélo de la taille d'une voiture pouvant accueillir 9 passagers et se rechargeant à l'énergie solaire et pouvant sécuriser d'autres vélos qui peuvent le suivre.

Le tester gratuitement permettra de se faire une idée de l'utilité de ce type de véhicule plutôt onéreux à l'achat (environ 25k€).

Le Président conclue en mettant en avant un « alignement des planètes » avec les dispositifs mis en place dans les écoles, le dispositif de prévention routière portée par la Police Municipale et toute la dynamique autour de « mai à vélo » qui va être mis en place sur la commune.

3. Incidence financière

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle d'un montant de 300 euros (trois cents euros).

4. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'adhésion pour l'année 2025 de l'EPA Centre Social ESCAL à l'association « Mob'In Occitanie » avec la possibilité de renouvellement annuel,

Article 2 : autorise Monsieur le Président à signer tout document ou pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Annexes

- 1) Bulletin d'appel à cotisations 2025
- 2) Charte et engagements

En l'absence de Céline ROSZCZKA au moment de la présentation du projet de délibération n°2, l'examen de ce rapport a été reporté après le projet de délibération n°3.

N°2025/03/03 – Projet social 2026-2027- Mise en place des Commissions

Rapporteur : Frédérique CONDET

1. Aspects juridiques

VU les circulaires de la CNAF du 20 juin 2012 et du 16 mars 2016 relatives à l'animation de la vie sociale ;

VU les statuts de l'EPA Centre Social ESCAL approuvés par délibération n°2024/06/01 du Conseil Municipal de Marguerittes du 5 juin 2024, et notamment leurs articles 3 et 8 ;

VU le projet social du Centre Social ESCAL, validé lors du Conseil d'Administration du 06 septembre 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité d'approuver d'ici fin septembre 2025 le projet social 2026-2027 du Centre Social ESCAL pour permettre son dépôt auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour obtenir son agrément ;

2. Éléments de contexte

Afin de lancer la démarche de coconstruction du projet social 2026-2027 entre les habitants, les administrateurs, les agents et les partenaires du centre social ESCAL, des commissions doivent être mises en place afin de définir les enjeux et de travailler sur des axes d'orientation et des projets d'actions.

Ces instances seront consultées par le Conseil d'Administration pour lui apporter des éléments d'information et de réflexion à même de l'aider dans la construction et la validation du projet social 2026-2027 du Centre Social ESCAL.

Les commissions thématiques RH et Finances avaient été créées par délibération du Conseil d'Administration de l'EPA Centre Social ESCAL le 11 décembre 2024 et activées pour la période d'arbitrages budgétaires fin 2024.

La Vice-présidente déléguée indique que cette délibération nous ramène près d'un an en arrière puisque des groupes de travail avaient été mis en place pour travailler sur le précédent projet social.

Nous sommes déjà à nous projeter sur le projet social 2026-2027 et l'objectif du jour est d'échanger en direct sur les sujets des commissions à mettre en place.

La Vice-présidente déléguée rappelle que deux commissions avaient déjà été mises en place en fin d'année 2024 en raison de l'actualité du centre social.

Ce qui est proposé est de mettre en place six commissions supports :

- *La dynamique territoriale*
- *La communication*
- *Le guichet unique*
- *La vie associative*
- *La dimension enfance-jeunesse*
- *La dimension familles-adultes-seniors*

L'idée est d'échanger sur les thématiques proposées et de voir quelles thématiques peuvent intéresser les administrateurs pour qu'ils participent à ces commissions dans les prochaines semaines.

*La Vice-présidente déléguée propose d'échanger en direct sur un temps court sur ces thématiques en commençant par **la dynamique territoriale**.*

Pour lancer le débat, le Président rappelle que Marguerittes constitue un pôle de centralité du territoire Garrigues qui regroupe sept communes, où il existe une dynamique entre ces dernières (Bezouce, Cabrières, Lédenon, Marguerittes, Poulx, Saint-Gervasy et Sernhac)..

Cela se matérialise par la Convention Territoriale Globale (CTG) qui est un document contracté à l'initiative de la CAF qui a permis de réunir ces sept communes et de porter un Projet Social de Territoire, avec un diagnostic, à l'échelle des sept communes avec une projection sur le développement.

Pour revenir au Centre Social, il se pose la problématique de la dimension intercommunale. C'est une réflexion à entreprendre avec les communes concernées.

Marlène JAFFIOL souhaite savoir si un diagnostic a déjà été posé à l'échelle de ce territoire Garrigues. Le Président indique que plusieurs diagnostics ont été réalisés. Au niveau de la CTG, le renouvellement est imminent puisqu'elle était programmée de 2022 à 2025. La CTG a permis un travail entre les communes du territoire, ce qui a été plutôt facile sur ce territoire.

De plus, avec la présence du collègue et l'histoire du bassin de vie, le travail en commun fonctionne plutôt bien. C'est parfois plus compliqué comme sur les bassins de vie de Manduel, Bouillargues ou Caissargues. Marguerittes est sur un territoire qui possède une vraie dynamique et le travail du Centre Social avec les autres communes en est un bon exemple.

La 2^{ème} Vice-présidente évoque la problématique de la logique tarifaire envers ses communes au travers des conventions que signe le centre social.

Le Président indique que le projet social doit poser ces enjeux et fixer des orientations et que la dynamique territoriale du Centre Social est un véritable enjeu.

La Vice-présidente déléguée pense qu'il est important de faire un état des lieux des actions menées sur le territoire et de les questionner.

Frédéric COURRENT demande s'il est prévu dans le cadre de cette thématique d'aller voir ce qui se fait ailleurs, afin de pouvoir comparer avec les actions d'autres centres sociaux.

La Vice-présidente déléguée insiste sur l'importance de s'appuyer sur l'existant, de savoir quels sont les besoins.

Le Président ajoute que la question de la gouvernance et de la place des communes dans celle-ci doit se poser : doit-elle évoluer ? Les communes ne sont en effet pas représentées dans le Conseil d'Administration à ce jour. Comment demain peut-on permettre aux communes qui le souhaiteraient de rejoindre la gouvernance du centre social ESCAL ?

La commune de Cabrières a sollicité en fin d'année 2024 le Centre Social pour pouvoir faire bénéficier aux enfants de la commune de l'ALSH du Mas Praden. Cette commune peut-elle être représentée au sein du Conseil d'Administration ?

Frédéric COURRENT souhaite savoir quelles seraient les conditions financières pour qu'une commune intègre la gouvernance du Centre Social.

Le Président indique que cela reste à écrire dans le cadre de la réflexion du projet social. Le partenariat avec les autres communes doit se réfléchir au niveau des moyens, à la fois financier mais également la capacité d'accueil particulièrement de l'ALSH. Le site du Mas Praden est-il dimensionné pour répondre aux demandes des communes du bassin de vie ? Faut-il avoir une réflexion sur un ALSH multi site sur le territoire ?

Si dans le futur, l'EPA Centre Social ESCAL devait être en charge des Accueils de Loisirs au niveau intercommunal, il devrait mener cette réflexion.

Quel doit être le positionnement du Centre Social sur la thématique de la dynamique territoriale ? Jusqu'où peut-il aller et jusqu'où doit-il aller ? Quelles sont les limites à ne pas franchir ? Le Centre Social doit-il se recentrer uniquement sur Marguerittes ?

Ce sont ces questions qui doivent se poser dans le projet social.

La 2^{ème} Vice-présidente évoque la piste de commencer par se concentrer sur Marguerittes dans un premier temps avec une ouverture au territoire dans un second temps.

Marlène JAFFIOL indique que dans un des précédents projets sociaux, la question du territoire avait été mise en avant et paraissait importante pour la CAF.

Le Président rappelle que l'important dans l'élaboration d'un projet social est de se poser des questions sans forcément donner toutes les réponses.

Frédéric COURRENT demande si, au-delà des projets sociaux portés par les communes, il en existe un au niveau intercommunal.

Le Président rappelle que le débat concerne le projet social du Centre Social. En parallèle, la commune travaille actuellement sur sa politique sociale. Chaque commune peut porter un projet social. La CTG vient en chapeau de ces démarches communales.

La Vice-présidente déléguée indique que l'objectif de ce travail est d'avancer sur l'harmonisation des démarches et pas l'uniformisation.

Cette commission « dynamique territoriale » a des enjeux très forts et une proposition sera faite prochainement sur sa constitution.

Le Président indique que la principale difficulté de ce groupe de travail est de travailler sur des axes sans connaître la volonté des communes.

Marlène JAFFIOL demande ce que peut faire le Centre Social pour donner envie aux communes d'adhérer au projet. Si le Centre Social doit être moteur pour le territoire, comment faire pour que les communes s'investissent dans ce projet plutôt que dans un autre ?

Le Président insiste sur le fait qu'il sera primordial d'attendre de voir si les communes souhaitent travailler à l'échelle intercommunale sur les missions du Centre Social.

Frédéric COURRENT se dit que la crainte des communes pourrait être de perdre un peu de leurs pouvoirs en travaillant à l'échelle intercommunale.

Le Président indique que les communes devront se positionner pour travailler ou non avec le Centre Social ESCAL, pas avec la commune de Marguerittes.

Patricia POUBLANC rappelle que des discussions ont déjà eu lieu dans le cadre de la CTG avec les communes et que l'idée n'a jamais été que Marguerittes « absorbe » les autres communes.

Il s'agit là du projet social du Centre Social ESCAL et la dimension territoriale est importante.

La Vice-présidente déléguée indique que les échanges qui viennent d'avoir lieu permettront de nourrir la réflexion de cette commission qui devra structurer tout ça et faire ressortir des objectifs et des axes de travail.

Le Président informe les administrateurs qu'il va rencontrer la commune de Bezouze pour présenter le Centre Social ESCAL sous sa forme juridique d'établissement public.

Avec les communes, les échanges avec l'EPA n'en sont qu'au démarrage et il faut réfléchir à l'horizon 2027 avec ce projet social.

La 2^{ème} vice-présidente indique qu'il faut réfléchir à l'échelle du centre social avant de pouvoir ensuite aller vers les communes. Elle questionne la possibilité pour l'EPA d'être intercommunal. Si c'est le cas, il faudrait se développer sur le territoire.

Patricia POUBLANC indique qu'il y existe une différence entre le fait que le Centre Social travaille sur le territoire, ce que permet son statut juridique, et se projeter sur un Centre Social intercommunal.

La 2^{ème} Vice-présidente insiste sur la nécessité d'avoir cette réflexion « intercommunale » notamment dans le cadre de la gouvernance avec une éventuelle représentation des communes du bassin de vie Garrigues au sein du Conseil d'Administration.

Le Président indique que l'EPA ne peut pas avoir de dimension intercommunale hors EPCI. Cela n'empêche pas de travailler à des partenariats avec les communes mais sans qu'elles intègrent la gouvernance.

Marlène JAFFIOL indique que la question de l'ouverture de la gouvernance n'est pas prioritaire à ce jour. Il faut voir quels sont les partenariats à ce jour, notamment sur l'animation jeunesse, et essayer d'imaginer quelles autres actions pourraient se faire sur le territoire.

Le Président trouve que l'animation jeunesse territoriale est un bon exemple de partenariat sur le territoire. Les financements des partenaires vont d'ailleurs dans le sens d'une vision territoriale.

Le projet social 2026-2027 doit fixer un cap sur la dynamique territoriale avec des enjeux qui pourront être traités et d'autres non.

Le Président encourage les administrateurs qui le souhaitent à s'investir dans ce groupe de travail.

Le chargé de mission EPA indique que l'idée était d'associer dans ces commissions des administrateurs, des agents du Centre Social ou de la commune, des partenaires comme la CAF ou d'autres personnes expertes.

Le format imaginé pourrait être le même que pour le projet social 2025 avec deux réunions entre avril et juin avec l'échéance d'une validation en conseil d'administration en septembre.

La Vice-présidente déléguée présente la 2^{ème} commission stratégique envisagée qui est la **communication**.

Ce groupe de travail sera notamment amené à échanger sur un outil de communication important qui est ESCAL Info.

La communication est un sujet qui questionne beaucoup puisqu'il est important de savoir communiquer mais pour qui, pour quoi, quels sont les contenus ? Aujourd'hui, il y a un outil principal qui existe mais l'idée est aussi de réfléchir à cet outil, sa diffusion, sa périodicité, son contenu.

Autour de la communication, il y a également d'autres éléments, le site internet, l'identité visuelle...

Margit LORBLANCHET estime qu'il est intéressant de se questionner sur le format d'ESCAL Info, quelles populations il cible, quelle communication en interne et en externe.

Le Président indique que ce groupe de travail pourra travailler sur l'identité visuelle. Les adresses mails sont également à travailler puisqu'elles sont encore sous le format escal.asso.fr.

Le site internet est également un axe de travail de cette commission.

Frédéric COURRENT souhaiterait que se pose la question du format papier puisque l'ESCAL Info ou les Echos de Marguerittes sont souvent jetés. En se projetant sur un projet social 2026-2027, le papier est-il encore un support d'actualité ?

La Vice-présidente déléguée indique qu'il faut pouvoir compter sur plusieurs supports de communication mais questionner leur utilité, quelle est leurs cibles ?

Il faut réfléchir à partir de l'existant avant de se projeter sur la suite.

Antoine GIL évoque la possibilité de communiquer avec une sono sur le marché le samedi sur les événements du Centre Social ce qui permettrait de toucher la population de Marguerittes et des environs.

Frédéric COURRENT évoque l'existence de doublons sur l'agenda des événements entre le magazine de la commune et ESCAL Info.

Le Président indique qu'il existe effectivement plusieurs supports de communication au niveau communal et qu'il faut se questionner sur l'optimisation de ces outils. A contrario, on pense parfois beaucoup communiquer sur certains sujets et les habitants ne savent pas toujours où trouver certaines informations.

La communication est large à Marguerittes et cela représente des budgets importants, il faut donc que cela soit optimiser pour que la population s'y retrouve.

Le Directeur informe les administrateurs sur le fait qu'il y a régulièrement de nombreux retours sur ESCAL Info démontrant qu'il y largement lu.

La Vice-présidente déléguée encourage les administrateurs à s'investir dans cette commission notamment les personnes qui participent au comité de rédaction de l'ESCAL Info mais également d'autres personnes.

Le Président indique qu'il serait intéressant d'ouvrir les commissions au-delà de la sphère de l'ESCAL pour avoir des regards extérieurs et des débats contradictoires.

*Le Président présente la 3^{ème} commission stratégique envisagée qui est **le guichet unique**.*

Cette thématique est très importante compte tenu de l'évolution du Centre Social particulièrement concernant les Accueils de Loisirs Périscolaires et les Accueils de Loisirs Extrascolaires, et donc le lien avec les familles.

Cette commission devra réfléchir à l'évolution de la relation avec les usagers « familles » dans un lien qui concerne les deux structures que sont la Mairie et le Centre Social. Pour les familles, cela doit être le plus simple possible pour accéder aux « offres de services communales », quel que soit l'acteur qui les porte.

Pour les familles, tout doit rester transparent et simple, il faut faciliter pour les usagers la relation avec ces « offres de services communales ».

Marlène JAFFIOL indique qu'il faut également respecter les exigences de la CAF qui est un acteur incontournable.

Le Président confirme qu'il est primordial de rentrer dans les critères de la CAF mais également des autres partenaires et plus encore dans le cadre de la trésorerie au niveau de la comptabilité.

Il y a tout un mode de fonctionnement à repenser. Sur cette thématique, la temporalité est plus contraignante puisqu'il faut être opérationnel à la rentrée prochaine.

Frédéric COURRENT indique que le guichet unique devra également traiter de la question du lieu, du site informatique.

Eric PEREDES ajoute qu'il faudra évoquer dans cette commission les modes de paiement.

Le Président précise que la question du lieu sera réglée après la mise en service de l'espace Ivette ROUJON.

La 2^{ème} Vice-présidente insiste sur la nécessité d'être facilitateur pour les familles.

CELINE ROSZCZKA REJOINT LA SEANCE A 19 HEURES 20.

La Vice-présidente déléguée rappelle qu'il faut partir des besoins des usagers pour que les familles trouvent des réponses à leurs besoins.

Le Directeur ajoute qu'au-delà des familles, le guichet unique doit également s'adresser aux seniors. Si le volume de l'activité enfance-jeunesse est prépondérant, la gestion de l'inscription pour un senior peut être chronophage et s'inscrit dans la même logique comptable.

*La Vice-présidente déléguée présente la 4^{ème} commission stratégique envisagée qui est la **vie associative**. Ce point est particulièrement important dans l'activité et qui parle à beaucoup d'administrateurs.*

Eric PEREDES est intéressé pour échanger dans le cadre de cette commission sur les modes d'affiliation.

La 2^{ème} vice-présidente évoque la problématique du site internet en lien avec la gestion des salles. Actuellement, il y a des salles gérées par ESCAL et d'autres gérées par la mairie, est-ce qu'on mutualise, est-ce qu'on centralise la gestion ?

Le Président indique que pour les associations aussi, il faudrait parler de guichet unique puisqu'il y a aujourd'hui de multiples interlocuteurs.

Eric PEREDES ajoute qu'il y a également la question de la planification sur l'année des événements qui peut être réfléchi au niveau du guichet unique.

Frédéric COURRENT évoque un sujet évoqué par les associations : la maison des associations.

Céline ROSZCZKA rappelle que des commissions d'un précédent projet social avait émis l'idée d'une maison des associations qui pourrait être un moyen de fédérer les associations. Son constat est que les associations margerittoises ont finalement peu de lien entre elles et sont plutôt isolées.

La Vice-présidente déléguée indique qu'il y a des choses à construire sur ce sujet-là toujours en partant d'un état des lieux. Il faut partir des besoins des associations pour déterminer l'offre de « services » en fonction.

En effet, on a parfois des dispositifs existants auxquels nous sommes attachés et qui, sur la durée, peuvent perdre de leur sens. En questionnant tous les sujets dans les groupes de travail, il pourra être identifié ce qui peut être inopérant ce qui est à améliorer ou à développer. Il faut avoir pour objectif commun de tendre vers la qualité et l'efficacité des actions proposées par le centre social.

La vice-présidente déléguée encourage là aussi les administrateurs à s'investir dans ce groupe de travail.

La 2^{ème} Vice-présidente revient sur la communication des associations au travers de l'ESCAL Info et les autres supports de communication, sur la question de la possibilité ou non d'affiliation d'associations des autres communes du territoire.

*La Vice-présidente déléguée rappelle ensuite qu'il existe déjà les deux commissions fonctionnelles déjà mobilisées : **RH et Finances**.*

Elles avaient été créées en décembre 2024 au regard du contexte de préparation budgétaire.

*La 2^{ème} Vice-présidente présente ensuite les deux commissions thématiques couvrant les deux principaux champs d'activité du centre social : **Enfance-jeunesse et Famille-Adultes-Séniors**.*

Ces deux commissions correspondent aux deux pôles du centre social ESCAL. Pour autant, il ne s'agit pas de cloisonner ces deux thématiques, le Centre Social porte également des actions intergénérationnelles.

La Vice-présidente déléguée rappelle que sur ces commissions, des techniciens seront associés.

Avant de passer à la délibération, Patricia POUBLANC s'étonne de l'absence de commission sur l'animation de la vie sociale alors qu'il y a des commissions sur la communication ou la vie associative.

Le Directeur indique que, sous le prisme de la CAF, l'Animation de la Vie Sociale (AVS), c'est le Centre Social dans son ensemble. L'ensemble de l'activité du Centre Social concerne l'Animation de la Vie Sociale (AVS), et le Centre Social ESCAL est la seule structure AVS sur le territoire.

Frédéric COURRENT indique que la thématique famille-adultes-séniors dépasse le Centre Social ESCAL avec notamment les actions portées par le CCAS.

Le Directeur rappelle que le projet social est celui de la structure Centre Social. Par exemple, la thématique enfance-jeunesse concerne également d'autres acteurs comme Samuel Vincent.

Le projet social se concentre sur les missions du centre social même si les complémentarités avec les autres acteurs doivent être évoquées.

3. Incidence financière :

Néant

4. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la mise en place des 6 commissions suivantes :

- Dynamique territoriale
- ESCAL Info/Communication
- Guichet unique
- Vie associative
- Enfance-Jeunesse
- Familles-Adultes-Séniors

Ces commissions thématiques comprennent des représentants du Conseil d'Administration et peuvent s'adjoindre d'autres personnes qualifiées en raison de leurs compétences ou activités en lien avec la thématique développée.

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

5. Annexes

- 1) Document de travail

N°2025/03/02 – Convention de partenariat entre le collège Lou Castellans et l'EPA Centre Social ESCAL pour la mise en œuvre du projet « Eloge de la paix, l'amitié et l'union entre les Nations »

Rapporteur : Céline ROSZCZKA

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2024/09/02 du Conseil d'Administration de l'EPA Centre Social ESCAL approuvant le projet social 2025, notamment son axe 1 « Ensemble, construire un modèle participatif, innovant et partagé » dans lequel s'insère l'objectif intitulé « Développer les réseaux de partenariats » ;

CONSIDERANT la volonté du collège Lou Castellans et de l'EPA Centre Social ESCAL de travailler en collaboration pour la mise en œuvre du projet intitulé « Eloge de la paix, l'amitié et l'union entre les Nations » ;

CONSIDERANT la nécessité de définir, par convention, les modalités de ce partenariat ;

2. Eléments de contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet intitulé « Eloge de la paix, l'amitié et l'union entre les Nations », le collège Lou Castellas et l'EPA Centre Social ESCAL souhaitent travailler en partenariat dans une démarche pédagogique de « partage de valeurs et de développement de la collaboration entre les élèves ».

Le projet concerne un voyage à Genève les 20 et 21 mars 2025, encadré par des enseignants du collège et par un agent du centre social ESCAL dans le cadre de son engagement auprès de la jeunesse et du lien du centre social ESCAL avec le collège.

L'agent du centre social ESCAL apportera un soutien logistique et pédagogique tout au long du séjour.

Céline ROSZCZKA indique que cette convention concerne un projet interdisciplinaire réunissant le français, l'histoire et l'Education Morale et Civique (EMC) qui a à cœur d'ouvrir le collège sur l'extérieur. Ce projet permet de démontrer que ces apprentissages forment les élèves à devenir les citoyens de demain. Cette année, le projet s'intitule « Eloge de la paix, l'amitié et l'union entre les Nations ». Il est en partenariat avec la médiathèque Simone Veil de Marguerittes, le Centre Social ESCAL et la Mairie de Marguerittes. Il a été ponctué tout au long de l'année d'activités diverses : mise en voix de « poilus » lors de la commémoration du 11 novembre, études de textes en français sur le thème de l'amitié, reportage photos sur le thème de l'amitié, réalisation de maquettes, autobiographie autour du thème de l'amitié, rencontre avec les casques bleus, exposition. La dernière pierre de ce projet est donc le voyage à Genève le 20 et 21 mars avec la visite de l'ONU.

Céline ROSZCZKA remercie le Principal du collège, et le Maire de Marguerittes pour le soutien financier de la commune.

Ce soutien du collège et de la Mairie permet de mener des projets innovants et audacieux et les élèves et les parents sont particulièrement enthousiastes concernant ce projet.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le 14 mars à la médiathèque.

Le Principal du collège insiste sur le fait que les jeunes sont acteurs dans ce projet et cette thématique est intéressante pour leur donner les outils de construction de leur conscience d'adultes de demain. Il faut remarquer que dès les petites classes les élèves sont sensibles aux sujets d'actualité.

Le rôle des enseignants est de leur apprendre à objectiver les multiples informations qu'ils peuvent voir ou entendre pour se forger leurs propres chemins intellectuels.

Le Président salue le soutien du Principal du collège sur des sujets importants qui sont parfois éludés pour éviter les problèmes.

Céline ROSZCZKA remercie également, à titre personnel, Frédérique CONDET pour le prêt de documents privés appartenant à son grand-père, « poilu » de la guerre 1914-1918.

La Vice-présidente déléguée salue le travail réalisé sur ce projet et remercie Céline ROSZCZKA pour ce projet.

Le Président indique que l'objet de ce projet de délibération est une convention ayant pour but de mettre à disposition du projet un agent du centre social chargé d'accompagner le voyage à Genève.

Céline ROSZCZKA indique que Sylvain ROUSSEL, coordonnateur enfance-jeunesse au Centre Social ESCAL, est pleinement investi dans le projet et qu'il a participé à la mise en œuvre de l'exposition avec pédagogie.

3. Incidence financière :

Le collège assurera l'accueil de l'agent du centre social et prendra à sa charge l'ensemble des frais liés à sa participation (transport, hébergement, restauration...).

L'EPA Centre Social ESCAL assurera le traitement et les charges de l'agent, notamment la valorisation de 40% liée à l'encadrement d'un séjour (25 % récupérés et 15 % rémunérés).

4. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le projet de convention de partenariat entre le collège Lou Castellas et l'EPA Centre Social ESCAL pour la mise en œuvre du projet « Eloge de la paix, l'amitié et l'union entre les Nations »,

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

5. Annexes

- 1) Convention de partenariat
-

N°2025/03/04 – Autorisations d'absences des agents pour motifs personnels ou familiaux

Rapporteur : Frédéric COURRENT

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L622-1 et suivants ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 6 février 2025 ;

2. Éléments de contexte

Les agents publics peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absences liées à la parentalité et à l'occasion de certains événements familiaux. Une délibération est nécessaire pour instaurer et encadrer ces autorisations d'absences.

Il est donc proposé de mettre en place les autorisations spéciales d'absences aux agents de la collectivité dans les conditions définies ci-dessous.

L'octroi d'une autorisation spéciale d'absence peut être accordée à tout agent : *titulaires, stagiaires, contractuels, à temps complet, non complet ou partiel*. Ces autorisations d'absences seront différentes pour les agents titulaires, stagiaires, contractuels depuis plus de 6 mois avec contrat de travail supérieur ou égal à 20 h/semaine et les agents contractuels depuis plus de 6 mois avec contrat de travail inférieur à 20 h/semaine (voir annexe).

Le bénéficiaire d'une autorisation d'absence ne cesse pas d'être « en activité de service », ce qui emporte les conséquences juridiques suivantes :

- ✓ l'absence est considérée comme service accompli (conservation des droits attachés à la position de l'agent) ;
- ✓ la durée de l'autorisation d'absence n'est pas imputée sur celle des congés annuels dus à l'agent ;
- ✓ l'ASA place l'agent en situation régulière d'absence : il ne peut faire l'objet d'une retenue pour absence de service fait.

Toutefois, ces autorisations spéciales d'absence n'entrent pas en compte dans le calcul des congés annuels (elles ne génèrent pas de droits) à l'exception de celles relatives au décès d'un enfant. De même, le temps d'absence occasionné par ces ASA ne génère pas de jours de réduction du temps de travail (RTT) sauf dispositions contraires.

L'octroi d'une autorisation spéciale d'absences est accordé sous réserve de la présentation de justificatifs et des nécessités de service, à l'exception des autorisations d'absences liées au décès d'un enfant, qui sont octroyées de droit à l'agent.

Les autorisations d'absences qui se décomptent en jours, indépendamment du temps de travail prévu sur les jours en question, peuvent également être utilisées par demi-journées, et peuvent être prises de manière continue ou discontinue.

Le jour de l'événement est normalement inclus dans le temps d'absence, mais l'autorité territoriale peut également décider de l'octroyer sur une autre période, dans un délai d'un mois à compter de la date de l'événement (sauf dispositions contraires).

Est également accordé un délai de route pour les mariages et décès, de 48 heures maximum aller-retour en fonction du lieu de l'événement, aux agents bénéficiant d'une autorisation d'absence.

Ces ASA ont été travaillées et coconstruites en cohérence entre les trois collectivités territoriales de Marguerittes.

Frédéric COURRENT présente le dispositif des Autorisations Spéciales d'Absences.

Cet acronyme ASA évoque les Autorisations Spéciales d'Absence qui permettent à l'agent titulaire, stagiaire ou contractuel, à temps complet ou non complet, de s'absenter de son poste de travail sans utiliser ses droits à congés annuels. Elles sont accordées pour des motifs précis et sous réserve de fournir un justificatif. Il y a évidemment des critères obligatoires par la réglementation.

Ce qu'il faut surtout retenir c'est que l'agent ne cesse pas d'être en activité de service et que donc l'absence est considérée comme service accompli et n'est pas imputée sur les congés annuels, mais a contrario elles ne génèrent pas de droits dans le calcul desdits congés.

On parle de décompte en jours ou demi-journées de manière continue ou discontinue.

Je veux lire la phrase importante : "ces ASA ont été travaillées et coconstruites en cohérence..."

Ce sera évidemment notre fil rouge en matière de RH et de social au fil de l'eau pour les trois entités car nous voulons un parallélisme des formes.

Le même texte est passé en Comité Social Territorial (CST) Mairie / CCAS le 05 mars 2025 et passera au Conseil Municipal du 09 avril 2025.

Nous avons fait un toilettage sur des mentions et/ou cas d'espèces : exemple déménagement et enfance.

Nous avons apporté la modification suivante pour les autorisations d'absence liées au droit syndical, aux mandats d'élus locaux ou extra professionnels ; l'article R215-12 du Code Général de la Fonction Publique indique "Chaque agent public a le droit de participer à l'une des réunions mensuelles d'information mentionnées aux articles R. 213-40, R. 213-43 et R. 213-47, dans la limite d'une heure par mois." ou 3 heures / trimestre.

Franck MACQUART, représentant syndical, a dit lors du CST du 05 mars que nous sommes « mieux disant » par rapport au cadre réglementaire. J'apprécie vraiment sa remarque qui montre notre écoute et notre reconnaissance.

Évidemment, je veux dire que l'on ne peut pas tout régler avec un texte, il y aura toujours de l'échange avec le responsable hiérarchique et il faut du gagnant/gagnant pour un management bienveillant.

Evidemment, le décompte du temps de l'agent et sa couverture, c'est primordial.

Nous avancerons loin, unis, avec une volonté d'harmonisation et d'uniformisation pour le bien-être au travail des agents et l'efficacité du service public.

Patricia POUBLANC indique que la même délibération sur les ASA sera proposée au vote du conseil d'administration du CCAS le 28 mars.

3. Incidence financière

Néant

4. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : instaure des autorisations spéciales d'absence au profit des agents dans les conditions précisées dans la présente délibération et son annexe.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5. Annexe

- 1) Tableau de durée des absences autorisées

N°2025/03/05 – Récapitulatif des conventions (information)

Rapporteur : Rémi NICOLAS

Le Président présente un document de présentation récapitulatif de toutes les conventions signées par le centre social ESCAL avec ses partenaires qui ont été transférées au 1^{er} janvier 2025.

Patricia POUBLANC demande quel est l'objet de la convention avec le Centre Educatif Fermé.

Le Directeur indique que des jeunes du centre éducatif fermé font du théâtre une fois par semaine depuis un peu plus d'un an. Des séniors sont venus assister à la représentation finale l'année dernière.

Christine DEMAY demande quel est l'objet de la convention avec le SESSAD des Platanes.

Le Directeur indique que le SESSAD avait besoin de salles pour des entretiens de proximité.

Frédéric COURRENT souhaiterait connaître l'objet de la convention avec le PRAHDA.

Le Directeur indique qu'il s'agit de besoin des jeunes pour accéder au numérique avec l'accompagnement de la Mission Locale.

Frédéric COURRENT demande si les ordinateurs mis à disposition ont des accès sécurisés.

Le Directeur répond que les ordinateurs, en accès libre, sont sécurisés. Le réseau public est séparé du réseau ESCAL des agents. Tous les écrans sont visibles par les agents du Centre Social. Il y a également des pare-feux permettant de sécuriser l'usage.

Le Président indique que, pour revenir sur la dimension intercommunale, il existe des conventions avec certaines communes sur l'ESCALE des habitants, l'accès à l'ALSH mercredis, ...

N°2025/03/06 – Point sur les effectifs des accueils collectifs de mineurs (information)

Cette présentation a été ajoutée à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation où elle ne figurait pas à l'ordre du jour.

La Vice-présidente déléguée présente un point sur les effectifs du 1^{er} semestre sur les Accueils Collectifs de Mineurs. La fréquentation est importante. Les enfants d'âge maternel sont très présents à l'Accueil de Loisirs.

La liste d'attente est conséquente.

Frédéric COURRENT s'étonne de l'importance de la liste d'attente qui doit générer des déceptions chez les parents concernés.

Le Directeur indique que les inscriptions pour les mercredis ont été ouvertes le 6 mars et ne concerne pour le moment que les habitants de Marguerittes, Bezouze et Lédenon. L'ALSH est complet sans les « extérieurs ».

Pour rappel, sur l'ALSH « mercredi » les enfants des communes de Marguerittes, Bezouze et Lédénon sont prioritaires pendant 15 jours avant l'ouverture aux « extérieurs ». Pour les vacances scolaires, les enfants de Marguerittes sont prioritaires pendant 15 jours avant l'ouverture aux extérieurs. Les inscriptions aux vacances de printemps ont ouvert ce jour.

Au vu de cette présentation, Frédéric COURRENT demande s'il sera possible à l'avenir d'accueillir plus d'enfants d'autres communes.

Le Président indique que la réflexion qui sera portée devra évoquer les conditions d'accueil et les perspectives que l'on se doit d'avoir sur le site de Praden et éventuellement les sites.

Le devenir de Praden est important puisque le Mas Praden nécessite des travaux de mise en sécurité et de maintien en l'état. Il faut se projeter au-delà de ces travaux pour avoir une ambition forte collectivement avec l'ensemble des acteurs et des financeurs (CAF, Département du Gard, Nîmes Métropole, ...).

Le site est fantastique et n'est pas pleinement exploité, il faudrait pouvoir le développer.

De plus, cela va dans le sens du souhait d'une commune, Cabrières, qui souhaite conventionner pour faire aller ses enfants à Praden et éventuellement s'investir sur le devenir du site.

Il y a des listes d'attente, il faudrait être en capacité d'y répondre pour ne pas générer de frustrations.

Le Directeur indique qu'il faut effectivement prendre en compte la capacité d'accueil du site mais également voir la question des moyens (animateurs) et de la qualité d'accueil.

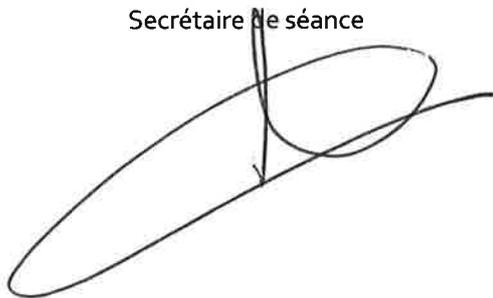
Le Mas Praden est depuis longtemps considéré comme un « bon centre de loisirs », il faut que cela demeure.

Patricia POUBLANC s'étonne de la part importante des enfants en âge de maternelle. Cela signifie que les familles ne disposent plus forcément de temps partiel pour s'occuper de leurs enfants le mercredi.

Le Directeur rappelle qu'il y a quelques années les moins de 4 ans étaient accueillis en centre de loisirs au centre de petite enfance Dolto et que, suite à sa fermeture pour des raisons économiques en 2015-2016, à la demande des familles, sans solution de garde, le Centre Social ESCAL avait proposé l'accueil dès 3 ans, à Praden. Cette possibilité avait été validée par la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

La séance est levée à 20 heures 05.

Frédéric COURRENT
Secrétaire de séance



Rémi NICOLAS
Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

